

## COUPES MOTOBÉCANE 2023 Motobécane



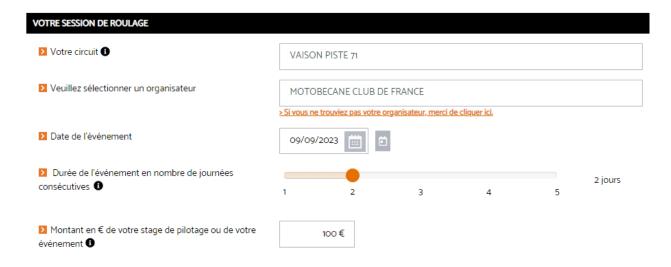
## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PILOTE

Le Motobécane Club de France a souscrit auprès d'AXA, conformément aux prescriptions des articles L.321-L, L.331-10, D.321-1 e D.321-5, R.331-30, A33L-L7, A. 33L-20 et 4.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° 11010315504 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation et ses participants de la manifestation dénommée COUPES MOTOBECANE. Vous bénéficierez ainsi d'une protection pour les dommages occasionnés à un tiers sur la piste, au circuit ou ses installations à l'exclusion des dommages matériels entre participants. Ne sont pas couverts les dommages occasionnés au pilote. Le contrat est accessible ici

Il est recommandé d'étendre vos garanties : il est très facile de souscrire à une assurance spécialisée à la journée par internet, que votre moto soit homologuée ou non. Cliquez sur ce lien : assurancepiste puis sur 'journées piste en moto' puis sur 'assurance à l'évènement.



Remplissez les champs obligatoires comme indiqué ci-dessous (exemple pour un adhérent du club)



A l'écran qui suit, au chapitre Garanties, cochez la garantie qui vous convient – au minimum 'responsabilité civile' – puis répondez aux questions qui suivent.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec ce genre de manipulation, il y aura sur place vendredi dans le box du club un ordinateur et de l'aide pour effectuer cette opération.